

> Suite de la page 1

expose Jean-Luc Petithuguenin. Dans certaines régions, la situation est d'ores et déjà bloquée, car les capacités annuelles autorisées sont atteintes, en enfouissement comme à l'incinération : dès lors, que faire de la fraction résiduelle qui doit être traitée, quoi qu'il en soit ! ?

Une unité de recyclage n'est pas une unité de stockage ; il faut pouvoir évacuer dans des unités prévues pour cela »...

Faute de solution, les tonnes s'accumulent et certaines filières sont mises à l'arrêt. D'abord régional, notamment dans le Sud-Est, le blocage se généralise peu à peu à l'ensemble du territoire et tout laisse à penser que cette situation sera aggravée en 2019.

Le CSR est un débouché intéressant, pour autant qu'il soit utilisé plus largement ; or, pour l'heure, en France, seuls les cimentiers en sont friands (ce qui n'est pas le cas en Allemagne où on l'utilise aussi, et en plus, pour produire de l'électricité verte). « Si notre ministère de l'Écologie veut que soit dopée la production de CSR, il faut lui trouver des débouchés supplémentaires », poursuit le vice-président de Federec. « Il faut du temps pour construire une unité de recyclage et plus globalement une filière, mais également une politique pérenne et pavée de bon sens ! Les autorisations administratives sont longues à obtenir ! Le gouvernement doit être raisonnable. En l'état de la situation, et au vu de ce qui se profile, on abîme le recyclage, au lieu de l'aider ! »... « Il s'agit d'aller plus loin avec une TGAP qui oriente véritablement vers plus de recyclage, et avec des mesures fortes pour créer un véritable choc de la demande en matières recyclées ; à défaut, c'est l'urgence environnementale qui n'aura pas été entendue, mettant en péril emplois directs et objectifs politiques pourtant affichés »... Bref : « notre filière attend des décideurs politiques qu'ils s'engagent dans la bonne direction ! », martèle Jean-Luc Petithuguenin.



De gauche à droite : Jean-Luc Petithuguenin, vice-président de Federec, Dominique Maguin, président de la CME, et Philippe Maillard, président de la Fnade.

Atteindre les objectifs nécessite des moyens

Pour l'heure, il est clair que « les conditions d'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de la feuille de route pour l'économie circulaire, ne sont pas réunies », poursuit le président de la Fnade, Philippe Maillard : « l'objectif de diminution du stockage à 25 % en 2025 devrait être une conséquence de mesures concrètes de valorisation et de recyclage » ; l'atteinte des objectifs « demande effectivement des moyens, qui ne sont pas pour l'instant fournis ». Les professionnels rappellent bien volontiers qu'ils n'appartiennent pas à la gouvernance des REP... ce qui permet, par exemple, de mettre en marché des emballages non recyclables, alors qu'il faut recycler plus... « On souhaite peu à peu changer le parc auto français pour éviter des pollutions, ce qui suppose le broyage des VHU, une activité générant des RBA ; sauf que sur le terrain, le constat s'impose : tous les centres de stockage n'acceptent pas ce type de déchets », poursuit le président de la Fnade... À mots à peine couverts, le message des professionnels est clair : « on marche sur la tête ».

Nous sommes à « un moment charnière pour le développement du bloc industriel nécessaire à l'atteinte des objectifs de la FREC » ; pour y parvenir, « il faudra en tout cas ne pas négliger d'agir en amont, via l'instauration de la tarification incitative, sans omettre de faire le nécessaire pour favoriser l'augmentation de l'intégration de matières recyclées dans la conception de nouveaux produits ». « Plus on encouragera l'utilisation de matières recyclées, et plus on poussera les filières », conclut Philippe Maillard.

Dans l'immédiat, les recycleurs demandent « la mise en place d'un taux réduit de TGAP pour les fractions résiduelles issues d'installations de tri/recyclage/valorisation performante certifiées, et la suppression des conséquences néfastes pour la profession, induites par la circulaire de juillet 2018 quant à l'application du taux de TGAP de 151 euros/tonne, tant que les centres de tri performants ne sont pas labellisés ».

Le dernier mot revenait au vice-président de Federec : « on ne peut quand même pas nous imposer l'impossible ».

À méditer...

Déchets BTP : cap sur des chantiers plus circulaires

L'association Orée a publié un guide intitulé « Comment mieux déconstruire et valoriser les déchets du BTP? », fruit des échanges issus de son Club métiers « Déconstruction » et réalisé avec le soutien de l'Ademe, EDF, SNCF Réseau et du ministère de la Transition écologique et solidaire. Après avoir replacé son sujet dans le contexte

politique et réglementaire, il donne des clés indispensables aux maîtres d'ouvrage du BTP, privés et publics, pour des chantiers plus vertueux. Ces enseignements sont complétés par des retours d'expérience, des préconisations et des boîtes à outils, ainsi que deux études de cas précurseurs.

Pour plus d'infos : www.oree.org.

